

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2908

5 décembre 2008

SOMMAIRE

Accuracy World Wide S.à r.l.	139538	Martins Autoelectric S.A.	139558
A.M.L. Faurtas Sàrl	139539	Maxi PIX Sàrl	139541
Apollo-Dorchester S.à r.l.	139548	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	139557
B.I. Portugal	139573	MGP Pope Parallel S.à r.l.	139557
Crevest Holding S.A.	139570	MLAnna Real Estate GP S.à r.l.	139581
Denali S.A.	139579	NEW GENESIS Luxembourg	139579
E&D Consultants (Luxembourg) S.à r.l.	139548	Nord-Cars S.A.	139570
Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à r.l.	139538	Patrick REILES S.à r.l.	139571
Espace de Wavre Holding S.A.	139548	Pneu Express S.A.	139550
Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l.	139559	Q8 Cristal Pommerlach SA	139570
Fidacta Holding Luxembourg S.A.	139558	Roland KNEIP ET CIE	139538
Finmont S.A.	139583	Safre Holding S.A.	139577
Fintal Holding S.A.	139584	Scholtes et Brauch S.A.	139558
Forsete Investments S.A.	139582	Scirocco Investments S.A.	139583
Galleon Luxembourg Investments S.à r.l.	139581	Seashelve S.à r.l.	139556
GEC SA	139578	SK-Q8 Pommerlach SA	139570
Green MV S.à r.l.	139564	S.Promotion S.A.	139559
Hotel Restaurant Dimmer s.à r.l.	139580	Tanit Investissements S.A.	139559
IDI Emerging Markets SA	139578	Temeraire S.à r.l.	139548
Ingobertus S.à r.l.	139552	Torab Holding S.A.	139582
LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénie- rie et de Participation S.A.	139584	TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil	139581
		TuliMAA Sàrl	139580

Roland KNEIP ET CIE, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6940 Niederanven, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 18.721.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145891/8812/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.973.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008145893/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01100. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Accuracy World Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.110.

NOTIFICATION DE CESSIION DES PARTS SOCIALES

Suite à la convention de cession d parts sociales, signée en date du 24 septembre 2008, entre:

Monsieur Frédéric DUPONCHEL, né le 22 novembre 1963 à Sens (89), de nationalité française, demeurant au 19 bis rue Pauline Borghèse, F-92200 Neuilly-sur-Seine,

Monsieur Christophe SCHMIT, né le 20 mai 1968 à Reims (51), de nationalité française, demeurant au 21 rue Emile Dunois, F-92100 Boulogne-Billancourt,

Monsieur Nicolas BARSALOU, né le 13 avril 1968 à Paris (16^{ème}), de nationalité française, demeurant au 33 rue Anna Jacquin, F-92100 Boulogne-Billancourt,

Monsieur Damien GROS, né le 11 novembre 1970 à Millau (12), de nationalité française, demeurant au 3 Villa Fransisco Ferrer, F-92130 Issy les Moulineaux,

Monsieur Stéphane PERROTTO, né le 22 juillet 1969 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant au 10 rue Oswaldo Cruz, F-75016 Paris,

Monsieur Arnaud LAMBERT, né le 29 mai 1970 à Neufchâteau (Vosges), de nationalité française, demeurant au 46 rue du Théâtre - 75015 Paris,

Mademoiselle Elyse SALZMANN, née le 1^{er} novembre 1972 à Paris (19^{ème}), demeurant au 4 Place de Bagatelle, F-92200 Neuilly-sur-Seine,

Monsieur Christophe LECLERC, né le 20 octobre 1970 à Ambert (63), le nationalité française, demeurant au 61 rue Denis Papin, F-92700 Colombes,

et

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 9006, l'actionariat de ACCURACY WORLD WIDE S.à.r.l. se compose comme suit:

- Monsieur Frédéric DUPONCHEL, né le 22 novembre 1963 à Sens (89), de nationalité française, demeurant au 19 bis rue Pauline Borghèse, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

Détenant 125 parts sociales

- Monsieur Christophe SCHMIT, né le 20 mai 1968 à Reims (51), de nationalité française, demeurant au 21 rue Emile Dunois, F-92100 Boulogne-Billancourt,

Détenant 125 parts sociales

- Monsieur Nicolas BARSALOU, né le 13 avril 1968 à Paris (16^{ème}), de nationalité française, demeurant

Détenant 125 parts sociales

- Monsieur Damien GROS, né le 11 novembre 1970 à Millau (12), de nationalité française, demeurant au 3 Villa Fransisco Ferrer, F-92130 Issy les Moulineaux,

Détenant 125 parts sociales

- Monsieur Stéphane PERROTTO, né le 22 juillet 1969 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant au 10 rue Oswaldo Cruz, F-75016 Paris,

Détenant 125 parts sociales

- Monsieur Arnaud LAMBERT, né le 29 mai 1970 à Neufchâteau (Vosges), de nationalité française, demeurant au 46 rue du Théâtre, F-75015 Paris,

Détenant 125 parts sociales

- Mademoiselle Elyse SALZMANN, née le 1^{er} novembre 1972 à Paris (19^{ème}), demeurant au 4 Place de Bagatelle, F-92200 Neuilly-sur-Seine

Détenant 125 parts sociales

- Monsieur Christophe LECLERC, né le 20 octobre 1970 à Ambert (63), de nationalité française, demeurant au 61 rue Denis Papin, F-92700 Colombes,

Détenant 125 parts sociales

Pour la Société

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008142797/795/58.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07123. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

A.M.L. Faurtas Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.777.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Ahmed SEGUER, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville (France), 11, Boucle du Bois.
2. M'Hamed SEGUER, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville (France), 41, Boucle de la Milliaire.
3. Larbi SEGUER, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville (France), 11, Boucle du Bois.

Les comparants sub 2) et 3) ici représentés par Larbi SEGUER, susdit, suivant deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 13 octobre 2008,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de A.M.L. FAURTAS SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'alimentation, électroménager, textile, maroquinerie, parfums et chaussures, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Ahmed SEGUER, trente-trois parts	33
2) M'Hamed SEGUER, trente-trois parts	33
3) Larbi SEGUER, trente-quatre parts	34
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS (700,-) EUROS.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentés comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Larbi SEGUER, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville (France), 11, Boucle du Bois.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants, représentés comme il est dit, déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme il est dit, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. SEGUER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2008. REM 2008 / 1349. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 0,5% = 62,50 €

Le Receveur (signé): MOLLING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 novembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008142014/218/71.

(080167048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Maxi PIX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.916.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.176.

In the year two thousand and eight on the tenth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Iberian Foods S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,012,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109.605 ("Iberian Foods S.à r.l." or the "Voting Shareholder"),

1) holder of 80,500 A Shares in the Company (as defined below); and

2) assignee of all of the voting rights attaching to the:

a. 1,263 B Shares held by Mr Joan Cornudella Marqués, with address at c/Pedro i Pons 6-8, Barcelona, Spain ("Mr Joan Cornudella Marqués"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr Joan Cornudella Marqués and Iberian Foods S.à r.l.;

b. 379 B Shares held by Mr Ignacio Silva Alcalde, with address at calle Vilaros, 7-11, 1° 2a, 08022 Barcelona, Spain ("Mr Ignacio Silva Alcalde"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr. Ignacio Silva Alcalde and Iberian Foods S.à r.l.;

c. 379 B Shares held by Mr Felix Rivera Vaquero, with address at Gral Diaz Porlier 3, 6° B, 28001 Madrid ("Mr Felix Rivera Vaquero"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr. Felix Rivera Vaquero and Iberian Foods S.à r.l.;

d. 379 B Shares held by Mr Joan Mas Gavarró, with address at calle OSI, 14-46, Bajo 1, 08034 Barcelona, Spain ("Mr Joan Mas Gavarró"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr. Joan Mas Gavarró and Iberian Foods S.à r.l.;

e. 379 B Shares held by Mr Jesús García Hernandez, with address at calle Canigo, Agrup. 4, Casa 3 08950 Esplugues de Llobregat, Barcelona, Spain ("Mr. Jesús García Hernandez"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr. Jesús García Hernández and Iberian Foods S.à r.l.;

f. 379 B Shares held by Mr Inaki Aguirre Uzquiano, with address at calle Álvarez 7, Torre 1, 08910 Sant Cugat del Vallés, Barcelona, Spain ("Mr Iñaki Aguirre Uzquiano"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr Iñaki Aguirre Uzquiano and Iberian Foods S.à r.l.;

g. 135 B Shares held by Mr Severiano Déniz Hernández, with address at calle Triana, 34-36, 6.B, 35002 Las Palmas de Gran Canaria ("Mr Severiano Déniz Hernández"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr Severiano Déniz Hernández and Iberian Foods S.à r.l.;

h. 135 B Shares held by Mr Ramón Castellarnau Sahún, with address at calle Prof. Barraquer, 18-22, 1.3. 08950 Esplugues de Llobregat Barcelona, Spain ("Mr Ramón Castellarnau Sahún"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr. Ramón Castellarnau Sahún and Iberian Foods S.à r.l.;

i. 135 B Shares held by Mr Miguel Benítez Fernández, with address at calle Mayor, 33, At., 08850 Gava, Barcelona, Spain ("Mr Miguel Benítez Fernández"), in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 15 January 2007 between Mr. Miguel Benítez Fernández and Iberian Foods S.à r.l.; and

j. 135 B Shares held by Mr Francisco Javier Lesauvage Fargas, of Spanish nationality, of legal age, with address at Via Augusta 118, 5o 2a, 08006 Barcelona, Spain and with Spanish identification card number 46.653.385-R ("Mr Francisco Javier Lesauvage Fargas", and, together with Mr. Joan Cornudella Marqués, Mr Ignacio Silva Alcalde, Mr Felix Rivera Vaquero, Mr Joan Mas Gavarró, Mr Jesús García Hernández, Mr Iñaki Aguirre Uzquiano, Mr Severiano Déniz Hernández, Mr Ramón Castellarnau Sahún and Mr Miguel Benítez Fernández, the "Pledgors") in the Company, pursuant to a share pledge agreement entered into on 05 December 2007 between Mr Francisco Javier Lesauvage Fargas and Iberian Foods S.à r.l.,

as evidenced by the shareholders' register of the Company, a copy of which has been provided to the notary on the date hereof,

hereby represented by Dorothée Pirson, lawyer, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private deed on 9 October 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

- the Voting Shareholder is the sole holder of all the voting rights attached to all of the shares issued by Maxi Pix S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,104,950.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 122.176 (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 10 November 2006, and its articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 82, dated 31 January 2007, page 3918;

- the Articles have been amended and in particular the corporate capital of the Company has been increased from EUR 12,500.- to EUR 2,012,500.- pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 29 November 2006 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1286, dated 27 June 2007, page 61705;

- the Articles have been further amended and in particular the 80,500 existing shares ("parts sociales") have been converted into 80,500 A Shares each having a nominal value of EUR 25.- and the corporate capital of the Company has been increased from EUR 2,012,500.- to EUR 2,104,950.- by the subscription of 3,698 B Shares each having a nominal value of EUR 25.- pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 15 January 2007 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2389, dated 23 October 2007, page 114627; and

- the Articles have been further amended pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 03 December 2007 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 667, dated 18 March 2008, page 32010.

In addition, the Voting Shareholder, represented as stated here above, brings to the attention of the notary the following:

Article 7.3.3 §4 of the Articles specifies, amongst other, that:

"In the event that the B Shares are pledged, the voting rights attached thereto shall be assigned to the pledgee and the Company shall only recognize the pledgee as the holder of the voting rights attached thereto."

As evidenced by the shareholders' register of the Company, all of the B Shares held by the Pledgors have been pledged in favour of the Voting Shareholder.

As a result thereof, all of the voting rights attaching to the B Shares as well as to the A Shares are currently held by the Voting Shareholder.

The Voting Shareholder, represented as stated here above, further states that the Pledges have been informed of the present extraordinary general meeting and of its agenda in accordance with article 7.3.3 §5 of the Articles.

All this having been declared, the Voting Shareholder, holding 100% of the A Shares and assignee of 100% of the voting rights attaching to the B Shares, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and required the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Voting Shareholder RESOLVES to convert 135 (one hundred thirty-five) A Shares held by the Voting Shareholder into 135 (one hundred thirty-five) new B Shares (the "135 B Shares").

Second resolution

The Voting Shareholder RESOLVES to acknowledge the fact that it is intended that the 135 B Shares be transferred as soon as possible by Iberian Foods S.a r.l. to Mr Ricardo Anmella Subias, of Spanish nationality, of legal age, with address at Passatge Xavier Azqueta 9 B, Sant Cugat Del Valles (Barcelona) 08173 Spain, and with Spanish identification card number 43.394.036-M and further RESOLVES to approve such transfer.

Third resolution

The Voting Shareholder RESOLVES to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 188,450.- (one hundred eighty-eight thousand four hundred fifty Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 2,104,950.- (two million one hundred four thousand nine hundred fifty Euro) to EUR 1,916,500.- (one million nine hundred sixteen thousand five hundred Euro) by way of redemption and cancellation of 7,538 (seven thousand five hundred thirty-eight) A Shares held by the Voting Shareholder in the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) and reimbursement of an amount of EUR 188,450.- (one hundred eighty-eight thousand four hundred fifty Euro) to Iberian Foods S.à r.l., as agreed between Iberian Foods S.à r.l. and the Company.

Further to the above-mentioned conversion and share capital reduction and corresponding redemption and cancellation of A Shares, the share capital of the Company is owned as follows:

139543

Shareholders	Number of A Shares	Number of B Shares	Total value of subscription in Euro
Iberian Foods S.à r.l.	72,827	135	1,824,050
Mr Joan Cornudella marqués	/	1,263	31,575
Mr Ignacio Silva	/	379	9,475
Mr Felix Rivera	/	379	9,475
Mr Joan Más	/	379	9,475
Mr Jesús García	/	379	9,475
Mr Iñaki Aguirre	/	379	9,475
Mr Severiano Déniz	/	135	3,375
Mr Ramón Castellarnau	/	135	3,375
Mr Miguel Benítez	/	135	3,375
Mr Francisco Javier Lesauvage Fargas	/	135	3,375
TOTAL:	72,827	3,833	1,916,500

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Voting Shareholder RESOLVES to amend article 7.1.1 of the Articles regarding the Company's corporate capital, which shall now read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,916,500.- (one million nine hundred sixteen thousand five hundred Euro) divided into 76,660 (seventy-six

thousand six hundred sixty) Shares as follows:

- 72,827 (seventy-two thousand eight hundred twenty-seven) shares of class A (the "A Shares");
- 3,833 (three thousand eight hundred thirty-three) shares of class B (the "B Shares" and, together with the A Shares, the "Shares"),

each having a nominal value of EUR 25.- (Twenty-Five Euro) all fully subscribed and entirely paid up.

The Company may issue other class of shares for the benefit of the Managers in the context of other mechanisms or schemes reserved to the employees of the Demeter Group having similar or different rights and/or obligations attached thereto."

Fifth resolution

In article 2 of the Articles, the Voting Shareholder RESOLVES to:

1) amend the definition of "EBITDA", which shall now read as follows: "EBITDA" means profits plus amortisations, depreciations, interests, taxes and extraordinary expenses of the Demeter Group (excluding the Company and Rico Pik S.à r.l.) considered on a consolidated basis and calculated according to the criteria used by the Demeter Group's management to draw up the financial and accounting statements which must be periodically delivered to the Demeter Group's financing banks; and

2) add the following definition:

"Rico Pik S.à r.l." means Rico Pik S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.606.

Sixth resolution

The Voting Shareholder RESOLVES to amend article 7.4.1 of the Articles, which shall now read as follows:

"7.4.1 Conditions

A. A Manager shall be deemed to leave the Demeter Group as a good leaver (the "Good Leaver Exit") if he ceases to render services to Demeter Group as a consequence of:

- (a) Death, incapability or retirement; or
- (b) Any cause different from a Bad Leaver Exit or a Non-Necessary Good Leaver Exit (events (a) and (b) hereafter referred to as the "Necessary Good Leaver Exit");

or

(c) Dismissal deemed unfair by a court judgement which takes place at a time in which the Demeter Group (excluding the Company and Rico Pik S.à r.l.) is achieving the Objective; or

(d) Cessation of rendering services to the Demeter Group for any reason, once the period whereby the Manager is obliged to render services to Demeter Group as agreed between him and the Demeter Group from time to time has expired;

(events (c) and (d) hereafter referred to as the "Non-necessary Good Leaver Exit").

B. A Manager shall be deemed to leave the Demeter Group as a bad leaver (the "Bad Leaver Exit") if a Manager ceases to render services to Demeter Group as a consequence of:

(a) Dismissal deemed unfair by a court judgement which takes place at a time in which the Demeter Group (excluding the Company and Rico Pik S.à r.l.) is not achieving the Objective; or

(b) Gross or reiterated negligence in the rendering of services to the Demeter Group, performance of an act in breach of contractual good faith or disclosure of confidential matters which are essential to the Demeter Group's business or any agreement entered into between the shareholders from time to time; or

(c) Breach of the non-competition undertaking vis-a-vis the Demeter Group; or

(d) Termination of their rendering of services agreement with the Demeter Group by voluntary resignation of the Manager or by dismissal deemed fair by a court judgement or leaving the Demeter Group before the period whereby the Manager is obliged to render services to Demeter Group as agreed between him and the Demeter Group from time to time has expired; notwithstanding the foregoing, should the termination, voluntary resignation or fair dismissal take place prior to the expiration of the envisaged permanence period but after the transfer of the shares of the Manager in the regular sale events provided for under these Articles, the provisions for Bad Leaver Exit established in this Article 7.4.1.B.(d) shall be replaced by a conventional penalty equivalent to the higher of the following amounts (i) 10% of the price obtained for the sale of the shares of the defaulting Manager or (ii) his/her total remuneration for the last year of rendering of services.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously. There being no further business on the agenda and nobody else asking to speak, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Iberian Foods S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant valablement sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 1.012.500,- et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.605 ("Iberian Foods S.à r.l." ou l'"Associé Votant"),

1) propriétaire de 80.500 Parts Sociales A de la Société (telle que définie ci-après); et

2) cessionnaire de tous les droits de votes attachés aux:

a. 1.263 Parts Sociales B détenues par M. Joan Cornudella Marqués, résidant à c/Pedro i Pons 6-8, Barcelone, Espagne ("M. Joan Cornudella Marqués"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Joan Cornudella Marqués et Iberian Foods S.à r.l.;

b. 379 Parts Sociales B détenues par M. Ignacio Silva Alcalde, résidant à calle Vilaros, 7-11, 1^o 2^a, 08022 Barcelone, Espagne ("M. Ignacio Silva Alcalde"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Ignacio Silva Alcalde et Iberian Foods S.à r.l.;

c. 379 Parts Sociales B détenues par M. Felix Rivera Vaquero, résidant à Gral Diaz Porlier 3, 6^o B, 28001 Madrid ("M. Felix Rivera Vaquero"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Felix Rivera Vaquero et Iberian Foods S.à r.l.;

d. 379 Parts Sociales B détenues par M. Joan Mas Gavarró, résidant à calle OSI, 14-46, Bajo 1, 08034 Barcelone, Espagne ("M. Joan Mas Gavarró"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Joan Mas Gavarró et Iberian Foods S.à r.l.;

e. 379 Parts Sociales B détenues par M. Jesús García Hernández, résidant à calle Canigo, Agrup. 4, Casa 3 08950 Esplugues de Llobregat Barcelone, Espagne ("M. Jesús García Hernández"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Jesús García Hernández et Iberian Foods S.à r.l.;

f. 379 Parts Sociales B détenues par M. Iñaki Aguirre Uzquiano, résidant à calle Álvarez 7, Torre 1, 08910 Sant Cugat del Vallés, Barcelone, Espagne ("M. Iñaki Aguirre Uzquiano"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Iñaki Aguirre Uzquiano et Iberian Foods S.à r.l.;

g. 135 Parts Sociales B détenues par M. Severiano Déniz Hernández, résidant à calle Triana, 34-36, 6.B, 35002 Las Palmas de Gran Canaria ("M. Severiano Déniz Hernández"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Severiano Déniz Hernández et Iberian Foods S.à r.l.;

h. 135 Parts Sociales B détenues par M. Ramón Castellarnau Sahún, résidant à calle Prof. Barraquer, 18-22, 1.3. 08950 Esplugues de Llobregat Barcelone, Espagne ("M. Ramón Castellarnau Sahun"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Ramón Castellarnau Sahun et Iberian Foods S.à r.l.;

i. 135 Parts Sociales B détenues par M. Miguel Benítez Fernández, résidant à calle Mayor, 33, At., 08850 Gava, Barcelone, Espagne ("M. Miguel Benítez Fernández"), dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 15 janvier 2007 entre M. Miguel Benítez Fernández et Iberian Foods S.à r.l.; et

j. 135 Parts Sociales B détenues par Mr. Francisco Javier Lesauvage Fargas, de nationalité espagnole, majeur, résidant à Vía Augusta 118, 5° 2a, 08006 Barcelone, Espagne et dont le numéro de carte d'identité espagnole est le 46.653.385-R ("Mr Francisco Javier Lesauvage Fargas", et, avec M. Joan Cornudella Marqués, M. Ignacio Silva Alcalde, M. Felix Rivera Vaquero, M. Joan Mas Gavarró, M. Jesús García Hernández, M. Iñaki Aguirre Uzquiano, M. Severiano Déniz Hernández, M. Ramón Castellarnau Sahún et M. Miguel Benítez Fernández, les "Constituants des Gages") dans la Société, en application d'un contrat de gage sur parts sociales conclu le 05 décembre 2007 entre Mr Francisco Javier Lesauvage Fargas et Iberian Foods S.à r.l.,

tel qu'établi par le registre des associés de la Société, dont une copie a été produite ce jour au notaire,

ici représentée par Dorothee Pirson, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 octobre 2008.

Cette procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- l'Associé Votant est le seul détenteur de tous les droits de vote attachés aux parts sociales émises par Maxi PIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant valablement sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 2.104.950,- et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.176 (la "Société");

- la Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 novembre 2006, et ses statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 82, daté du 31 janvier 2007, page 3918;

- les Statuts ont été modifiés, et en particulier le capital de la Société a été augmenté de EUR 12.500,- à EUR 2.012.500,- en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, le 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1286, daté du 27 juin 2007, page 61705;

- les Statuts ont de nouveau été modifiés, et en particulier les 80.500 parts sociales existantes ont été converties en 80.500 Parts Sociales A, chacune ayant une valeur nominale de EUR 25,- et le capital social de la Société a été augmenté de EUR 2.012.500,- à EUR 2.104.950,- par la souscription de 3.698 Parts Sociales B chacune ayant une valeur nominale de EUR 25,- en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, le 15 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2389, daté du 23 octobre 2007, page 114627; et

- les Statuts ont de nouveau été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, le 03 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 667, daté du 18 mars 2008, page 32010.

En outre, l'Associé Votant, représenté comme il est dit ci-dessus, porte à la connaissance du notaire ce qui suit: L'Article 7.3.3 §4 des Statuts précise notamment que:

"Dans le cas où les Parts Sociales B sont mises en gage, les droits de vote attachés à ces parts sociales seront transférés au bénéficiaire du gage et la Société reconnaîtra uniquement celui-ci comme détenteur de ces droits de vote."

Tel qu'établi par le registre des associés de la Société, toutes les Parts Sociales B détenues par les Constituants des Gages ont été gagées en faveur de l'Associé Votant. Il en résulte que tous les droits de vote attachés aux Parts Sociales B ainsi qu'aux Parts Sociales A sont actuellement détenus par l'Associé Votant.

L'Associé Votant, représenté comme il est dit ci-dessus, déclare également que les Constituants des Gages ont été informés de la présente assemblée générale extraordinaire et de son agenda conformément aux dispositions de l'article 7.3.3 §5 des Statuts.

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Votant, détenant 100% des Parts Sociales A et cessionnaire de tous les droits de votes attachés aux Parts Sociales B, représenté comme il est dit ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Prémière résolution

L'Associé Votant DECIDE de convertir 135 (cent trente-cinq) Parts Sociales A détenues par l'Associé Votant en 135 (cent trente-cinq) nouvelles Parts Sociales B (les "135 Parts Sociales B").

Deuxième résolution

L'Associé Votant DECIDE de reconnaître le fait qu'il est envisagé que les 135 Parts Sociales B soient transférées aussi vite que possible par Iberian Foods S.à r.l. à M. Ricardo Anmella Subias, de nationalité espagnole, majeur, ayant son adresse au Passatge Xavier Azqueta 9 B, Sant Cugat Del Valles (Barcelone) 08173 Espagne, et dont le numéro de carte d'identité espagnole est le 43.394.036-M et DECIDE aussi d'approuver un tel transfert.

Troisième résolution

L'Associé Votant DECIDE de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 188.450,- (cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.104.950,- (deux million cent quatre mille neuf cent cinquante euros) à EUR 1.916.500,- (un million neuf cent seize mille cinq cent euros) par le rachat et l'annulation de 7.538 (sept mille cinq cent trente-huit) Parts Sociales A détenues par l'Associé Votant dans la Société, avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) et le remboursement d'un montant de EUR 188.450,- (cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante euros) à Iberian Foods S.à r.l., tel qu'accepté entre Iberian Foods S.à r.l. et la Société.

Suite à la conversion et à la réduction de capital social mentionnées ci-dessus et au rachat et à l'annulation des Parts Sociales A correspondantes, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associés	Nombre de Parts Sociales A	Nombre de Parts Sociales B	Valeur totale de la souscription en euros
Iberian Foods S.à r.l.	72.827	135	1.824.050
M. Joan Cornudella Marqués	/	1.263	31.575
M. Ignacio Silva	/	379	9.475
M. Felix Rivera	/	379	9.475
M. Joan Más	/	379	9.475
M. Jesús García	/	379	9.475
M. Iñaki Aguirre	/	379	9.475
M. Severiano Déniz	/	135	3.375
M. Ramón Castellarnau	/	135	3.375
M. Miguel Benítez	/	135	3.375
M. Francisco Javier Lesavage Fargas	/	135	3.375
TOTAL	<u>72.827</u>	<u>3.833</u>	<u>1.916.500</u>

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Votant DECIDE de modifier l'article 7.1.1 des Statuts concernant le capital social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.916.500,- (un million neuf cent seize mille cinq cent euros) divisé en 76.660 (soixante-seize mille six cent soixante) Parts Sociales, comme suit:

- 72.827 (soixante-douze mille huit cent vingt-sept) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales A") ;
- 3.833 (trois mille huit cent trente-trois) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"),

ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société peut émettre d'autre classe de parts sociales pour le bénéfice des Gérants dans le cadre d'autres mécanismes ou procédés réservés aux employés du groupe Demeter ayant des droits et/ou des obligations similaires ou différents, qui leur sont attachés."

Cinquième résolution

Dans l'article 2 des Statuts, l'Associé Votant DECIDE de:

- 1) modifier la définition de "EBITDA", qui aura désormais la teneur suivante:

"EBITDA" signifie les bénéfices ainsi que les amortissements, dépréciations, intérêts, impôts et dépenses extraordinaires du Groupe Demeter (à l'exclusion de la Société et de Rico Pik S.à r.l.) estimés sur une base consolidée et calculés selon les critères utilisés par la direction du Groupe Demeter pour établir les rapports financiers et comptables qui doivent être remis périodiquement aux banques finançant le Groupe Demeter; et

- 2) d'ajouter la définition suivante:

"Rico Pik S.à r.l." signifie Rico Pik S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 109.606.

Sixième résolution

L'Associé Votant DECIDE de modifier l'article 7.4.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"7.4.1 Conditions

A. Un Gérant sera considéré comme quittant le Groupe Demeter en tant que bon sortant (la "Sortie du Bon Sortant") s'il cesse d'être au service du Groupe Demeter en raison de:

(a) Décès, incapacité ou retraite ; ou

(b) Toute cause différente d'une Sortie du Mauvais Sortant ou une Sortie du Bon Sortant Non Nécessaire.

(les évènements (a) et (b) ci-après invoqués comme la "Sortie du Bon Sortant Nécessaire"), ou

(c) Révocation estimée injuste par un jugement qui a lieu à un moment où le Groupe Demeter (à l'exclusion de la Société et de Rico Pik S.à r.l.) atteint l'Objectif; ou

(d) Cessation de la relation de travail avec le Groupe Demeter pour toute raison que ce soit, une fois que le délai pendant lequel le Gérant est obligé de fournir ses services au Groupe Demeter comme convenu périodiquement entre ce dernier et le Groupe Demeter a expiré;

(les évènements (c) et (d) ci-après invoqués comme la "Sortie du Bon Sortant Non Nécessaire").

B. Un Gérant sera considéré comme quittant le Groupe Demeter en tant que mauvais sortant (la "Sortie du Mauvais Sortant") si un Gérant cesse d'être au service du Groupe Demeter en raison de:

(a) Révocation estimée injuste par un jugement qui a lieu à un moment où le groupe Demeter (à l'exclusion de la Société et de Rico Pik S.à r.l.) n'a pas atteint l'Objectif; ou

(b) Négligence grossière et réitérée dans la prestation de service au Groupe Demeter, exécution d'un acte en manquement à la bonne foi contractuelle ou la divulgation d'informations confidentielles qui sont essentielles aux affaires du Groupe Demeter ou à tout autre accord conclu périodiquement entre les actionnaires; ou

(c) Manquement à l'engagement de non compétition vis-à-vis du Groupe Demeter; ou

(d) Cessation de leur contrat de prestation de service avec le Groupe Demeter par démission volontaire du Gérant ou par révocation estimée justifiée par un jugement ou départ du Groupe Demeter avant le délai pendant lequel le Gérant est tenu de fournir des services au Groupe Demeter comme convenu périodiquement entre lui et le Groupe Demeter a expiré; nonobstant ce qui précède, la cessation, la démission volontaire ou la révocation justifiée devraient avoir lieu avant l'expiration de la période envisagée mais après le transfert le transfert des parts sociales des Gérants dans les cas de vente régulière prévus dans ces Statuts, les dispositions concernant la Sortie du Mauvais Sortant prévue dans l'article 7.4.1.B.(d) sera remplacé par une peine conventionnelle équivalente au maximum du montant suivant (i) 10% du prix obtenu pour la vente des parts sociales du Gérant défaillant ou (ii) sa rémunération pour la dernière année de prestation de services."

Clôture de l'assemblée

Les résolutions qui précèdent ont été prises de façon unanime.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, l'assemblée est terminée et clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euro.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. PIRSON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 octobre 2008. Relation : LAC/2008/41802. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008143207/211/384.

(080167828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Espace de Wavre Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 96.087.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour ESPACE DE WAVRE HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER /Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008144233/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03746. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

E&D Consultants (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 42.794.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2008144489/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02368. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**Temeraire S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apollo-Dorchester S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.402.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of October.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr John HOPKINS, a British citizen, born in Lenham (United Kingdom) on January 13th, 1969, here represented by Mrs Priscille FOURNEAUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on October 24th, 2008;

2) Mr Michael PASHLEY, a British citizen, born in Liverpool (United Kingdom) on February 14th, 1960, here represented by Mrs Priscille FOURNEAUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on October 24th, 2008.

These proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, through their proxy holder have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Apollo-Dorchester S. à r.l." (the "Company"), with registered office in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.402, incorporated by virtue of a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch on March 27th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1256, on June 25th, 2007.

II. The appearing parties, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

- 1) Amendment of the company's name into "Temeraire S. à r.l.";
- 2) Subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
- 3) Miscellaneous.

First and Sole resolution

The meeting decides to change the name of the company from "Apollo-Dorchester S. à r.l." into "Temeraire S. à r.l.", so that Article 4 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "Temeraire S. à r.l."."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) Monsieur John HOPKINS, citoyen britannique, né à Lenham (Royaume-Uni) le 13 janvier 1969, ici représenté par Madame Priscille FOURNEAUX, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 24 octobre 2008;

2) Monsieur Michael PASHLEY, citoyen britannique, né à Liverpool (Royaume-Uni) le 14 février 1960, ici représenté par Madame Priscille FOURNEAUX, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 24 octobre 2008.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «Apollo-Dorchester S. à r.l.» (la société), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.402, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, reçu en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1256 en date du 25 juin 2007.

II. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en «Temeraire S. à r.l.»;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société:
3. Divers.

Première et unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «Apollo-Dorchester S. à r.l.», en «Temeraire S. à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination «Temeraire S. à r.l.» ».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des dits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Fourneaux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 novembre 2008. LAC/2008/44791. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008143191/5770/92.

(080168163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pneu Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.775.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

1) La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy,

ici représentée par Monsieur Mahmoud DERGUIANI, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2) La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J. F. Kennedy,

ici représentée par Monsieur Mahmoud DERGUIANI, prénommée, agissant en sa qualité de gérant.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

PNEU EXPRESS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. La société a pour objet la vente de pièces automobiles, la location de véhicules, la vente de pneus neufs et d'occasion, la vente de meubles et de vêtements neufs et d'occasion, l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions.

Et plus généralement, la société peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle des administrateurs-délégués ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société ELODEE S.A., prénommée, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ACTIONS	99
2.- La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., prénommée, UNE ACTION	1
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes.

139552

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry;
- b) Monsieur Ahmed TAÏBI, administrateur, né le 1^{er} janvier 1975 à Thionville (France), demeurant à F-57190 Florange, 36, rue d'Oury;
- c) Monsieur Mahamed TAÏBI, administrateur, né le 28 mai 1970 à Thionville (France), demeurant à F-57100 Thionville, 72, rue de Longwy.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 52.338.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, Boulevard J. F. Kennedy.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du Conseil d'administration

Monsieur Ahmed TAÏBI et Monsieur Mahamed TAÏBI, prénommés, ici présents et Madame Nadine CARELLE, prénommée, ici représentée par Monsieur Mahamed TAÏBI, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante :

Monsieur Ahmed TAÏBI, Monsieur Mahamed TAÏBI et Madame Nadine CARELLE, prénommés, sont nommés administrateurs-délégués. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Derguiani, A. Taïbi, M. Taïbi, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13000. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000 à 0,5% = 155,-

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 novembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008142012/219/125.

(080167005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Ingobertus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 142.697.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Art 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INGOBERTUS S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'immeubles bâtis ou non-bâtis faisant partie de l'actif net de la société.

La société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Ceux-ci ont le droit de faire usage de leur droit de préemption prévu dans l'article 6 des statuts ou de continuer avec l'accord de tous les associés.

Au cas de décès de l'associé unique, la société peut continuer à exister avec l'accord des héritiers de l'associé.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euro.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} .

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction allemande, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction allemande du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendundacht, den drei und zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Norbert MEISCH, Buchprüfer, geboren in Luxemburg, am 22. August 1950, beruflich wohnhaft in L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung INGOBERTUS S.à r.l. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Verwertung von gebauten und ungebauten Immobilien welche Bestandteil der Netto-Aktiva der Gesellschaft sind.

Gegenstand der Gesellschaft sind ausserdem alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölf tausend fünf hundert Euros (12.500,- EUR) festgesetzt, dargestellt durch ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 6 und 7 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 8. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6.- vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Art. 12. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden alle Anteile durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Norbert MEISCH, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euros (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neun hundert fünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
- 2.- Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt: Herr Norbert MEISCH, Buchprüfer, geboren in Luxemburg, am 22. August 1950, beruflich wohnhaft in L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
- 3.- Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtmässig verpflichtet.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit auf Auftrag des Komparenten, dass diese Gründungsurkunde in Französisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Komparenten und im Fall von Abweichungen des französischen und des deutschen Textes ist die französische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: MEISCH; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2008. Relation GRE/2008/4359. Reçu soixante-deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €

Le Receveur, (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008140284/231/160.

(080164711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Seashelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.092.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, residing in Mersch.

There appeared:

Quebec Nominees Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

here represented by Mr Giovanni La Forgia, lawyer, professionally residing in L-2636 Luxembourg at 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given on the 24th of October 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "Seashelve S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, residing at Luxembourg, on 17 November, 2006, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 58 of 26th January 2007,

- that the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, Quebec Nominees Limited, has become the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company Seashelve S.à r.l with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Quebec Nominees Limited being sole owner of the shares and liquidator of "Seashelve S.à r.l.", declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "Alento S.à r.l.", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques

ici représentée par Monsieur Giovanni La Forgia, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- que la société "Seashelve S.à r.l.", (ci-après «la Société») ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du Notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 58 du 26 janvier 2006;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Quebec Nominees Limited étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société Seashelve S.à r.l dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Quebec Nominees Limited agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la société "Seashelve S.à r.l." est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 octobre 2008, MER/2008/1754. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008146656/243/80.

(080169865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

MGP Pope Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.813.

La société PricewaterhouseCoopers S. à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et renommée en tant que réviseur d'entreprises avec effet au 24 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008148112/3648/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06499. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.150.

La société PricewaterhouseCoopers S. à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et renommée en tant que réviseur d'entreprises avec effet au 24 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008148113/3648/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Fidacta Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.559.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

* Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

* Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

FIDACTA HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008144128/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Martins Autoelectric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 150, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.803.

—
Par la présente, je vous informe de ma démission d'administrateur de la société MARTINS AUTOELECTRIC S.A., ayant son siège social à L-4930, Bascharage, 150, boulevard J.F. Kennedy avec effet immédiat.

Larochette, le 20 juin 2008.

Antonio Abel RODRIGUES.

Référence de publication: 2008144653/2602/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2008, réf. DSO-CW00146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080168914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Scholtes et Brauch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.773.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 17 octobre 2008, enregistré à Diekirch le 17 octobre 2008, relation DIE/2008/9303,

de la société anonyme «SCHOLTES ET BRAUCH SA», avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.773,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 31 mars 1988, page 7945, modifiée par acte sous seing privé (conversion du capital en euros) en date du 19 novembre 2001, a pris la délibération suivante:

Le mandat du commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SARL, société qui s'appelle actuellement EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue Kennedy, inscrite au RCS sous le numéro B 38.937, est révoqué avec effet au 30 juin 2008.

Ettelbruck, le 10 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pierre PROBST
Le notaire

Référence de publication: 2008144651/4917/22.

(080168803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.138,75.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.566.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 16 octobre 2008 que le gérant suivant a démissionné à compter du 16 octobre 2008:

- M. Gilbert Saada.

Par ailleurs, il résulte de ces mêmes résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Gilbert Saada, à compter, du 16 octobre 2008 et pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2008;

- M. Luis Marini-Portugal, né le 13 mai 1970 à Lisbonne, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Vincent Cormeau / Bertrand Michaud.

Référence de publication: 2008141393/5917/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Tanit Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.164.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141467/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01404. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

S.Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 142.699.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gil KANDEL, employé privé, né à Luxembourg, le 21 janvier 1980, demeurant à L-8069 Bertrange, 5, rue de l'Industrie.

2) Madame Sylvie EICHER, sans profession, née à Pétange, le 19 juillet 1952, demeurant à L-3261 Bettembourg, 12, rue du Nord.

3) La société anonyme "FAMINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc MULLER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la "S.Promotion S.A."(ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes prestations de conseils ainsi que de consultance en sport, l'aide à la remise en forme par l'évaluation et la création de programmes d'entraînement personnalisés.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de juin à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gil KANDEL, préqualifié, trois cent trente-quatre actions,	334
2) Madame Sylvie EICHER, préqualifiée, trois cent trente-trois actions,	333
3) La société anonyme "FAMINVEST S.A.", prédésignée, trois cent trente-trois actions,	<u>333</u>
Total: mille actions,	1.000

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Gil KANDEL, employé privé, né à Luxembourg, le 21 janvier 1980, demeurant à L-8069 Bertrange, 5, rue de l'Industrie;
 - b) 2) Madame Sylvie EICHER, sans profession, né à Pétange, le 19 juillet 1952, demeurant à L-3261 Bettembourg, 12, rue du Nord;
 - c) Monsieur Laurent MULLER, employé privé, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
3. Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes.
4. Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 5, rue de l'Industrie.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Gil KANDEL, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué de Société.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2008, Relation GRE/2008/4332. Reçu cent cinquante-cinq euros 0,50%=155 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 07 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008140282/231/234.

(080164755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Green MV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.311.276,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.346.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette.

There appeared:

CEP III Investment 2 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.356, and

Mr ARISTOMENIS AKISKALOS, a Greek citizen, residing at Lida-Maria, Afroditis 6 Street Thermi 570 01 Greece;

Mr CHRISTOS ALLAGIANNIS, a Greek citizen, residing at 34, Souniou Street Markopoulo 190 03 Greece;

Mr STAVROS APOSTOLATOS, a Greek citizen, residing at Andrea Zaimi str., Chalkida 341 00 Greece;

Mr AUGUSTIN AVRAM, a Romanian citizen, residing at 27, Sebastian Street, BLS10, Apt.72, Sect.5 Bucharest 050774 Romania;

Mr APOSTOLOS BAXEVANOGLOU, a Greek citizen, residing at 3, Nafpliou Street, Agia Paraskevi 153 41 Greece;

Mr FOTIS DOULAMIS, a Greek citizen, residing at 21A, Kymis Street Athens 104 46 Greece;

Mr KARL-H. FOERSTER, a German citizen, residing at 44, Freatidos Street Pireaus 185 38 Greece;

Mr PANAGIOTIS KAPPOS, a Greek citizen, residing at 19-21, Arkadias Street Athens 115 26 Greece;

Mr ANTONIOS KARAFYLAKIS, a Greek citizen, residing at 31, Troias Street Voula 166 73 Greece;

Mr NIKOLAOS KAZANTZIS, a Greek citizen, residing at 7, Faethonos & 7, Poseidonos Street Thessaloniki 551 32 Greece;

Mrs EVANGELIA KOTSIFAKI, a Greek citizen, residing at 77, Ethn.Makariou Street Argiroupoli 174 55 Greece;

Mr SOTIRIS LEONARDOS, a Greek citizen, residing at 69, Argyrokastrou Street Papagou 156 01 Greece;

Sir ROBERT MARGETTS, a British citizen, residing at 14 Hurst Park, Midhurst, West Sussex GU29 0BP, United Kingdom;

Mr MARIOS MENEXIADIS, a Greek citizen, residing at 18, Zefirou Street Kifissia 145 63 Greece;

Mr ARIS MICHALIS, a Greek citizen, residing at 27, Avras Street, Saronida, 190 13 Greece;

Mr KONSTANTINOS A. MOUTSOS, a Greek citizen, residing at 11 Korai Street Nea Erythrea 146 75 Greece;

Mr ATHANASIOS PAPAKONSTANTINOY, a Greek citizen, residing at 84, Epidaurou Street Thessaloniki 544 54 Greece;

Mr SPYRIDON PORIKIS, a Greek citizen, residing at Andrea Syggrou Street Chalkida 341 00 Greece;

Mr CHARALAMBOS STAVRINOUDAKIS, a Greek citizen, residing at 2B, Filikis Etairias Street Marousi 151 26 Greece;

Mr EMMANOUIL STELLAS, a Greek citizen, residing at 22A, Doiranis Street Kifissia 145 61 Greece;

Mr GEORGIOS THANOPOULOS, a Greek citizen, residing at 7, Kyknon Street Galatsi 111 46 Greece;

Mr. DIMITRIOS THOMOPOULOS, a Greek citizen, residing at 182, Vas.Olgas Street Thessaloniki 546 46 Greece;

Mr ANASTASIOS TOPALIS, a Greek citizen, residing at 19, Kolokotroni Street Thessaloniki 546 41 Greece;

Mr CHARALAMBOS VARELAS, a Greek citizen, residing at 2, Sahtouri Street Chalkida 341 00 Greece;

All here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, by virtue of proxies established under private seal in September 2008.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Green MV S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, with the Luxembourg Trade and Company Register pending, incorporated by a deed of the undersigned notary, of September 26th 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital is fixed at one million one hundred seventy-four thousand five hundred sixty-six euro (EUR 1,174,566.-), represented by 234,913 class A ordinary shares and 939,653 class B ordinary shares, having each a par value of one Euro (EUR 1.-)

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred thirty-six thousand seven hundred ten Euro (€ 136,710.-) to raise it from its present amount of one million one hundred seventy-four thousand five hundred sixty-six Euro (€ 1,174,566.-) to one million three hundred eleven thousand two hundred seventy-six Euro (€ 1,311,276.-) by creation and issue of twenty thousand one hundred thirteen (20,113) new class A ordinary shares (the "New Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, to be fully paid up together with a total share premium of twenty-three thousand two hundred seven Euro (€ 23,207.-), and one hundred sixteen thousand five hundred ninety-seven (116,597) new class B ordinary shares (the "New Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, to be fully paid up.

Subscription - Payment

Mr ARISTOMENIS AKISKALOS, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr CHRISTOS ALLAGIANNIS, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr STAVROS APOSTOLATOS, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr AUGUSTIN AVRAM, prenamed, declared to subscribe for two hundred ninety-one (291) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two hundred ninety-one Euro (€ 291.-), together with a share premium of three hundred thirty-six Euro (€ 336.-);

Mr APOSTOLOS BAXEVANOGLOU, prenamed, declared to subscribe for one thousand one hundred sixty-six (1,166) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of one thousand one hundred sixty-six Euro (€ 1,166.-), together with a share premium of one thousand three hundred forty-five Euro (€ 1,345.-);

Mr FOTIS DOULAMIS, prenamed, declared to subscribe for five hundred eighty-three (583) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of five hundred eighty-three Euro (€ 583.-), together with a share premium of six hundred seventy-three Euro (€ 673.-);

Mr KARL-H. FOERSTER, prenamed, declared to subscribe for one thousand one hundred sixty-six (1,166) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of one thousand one hundred sixty-six Euro (€ 1,166.-), together with a share premium of one thousand three hundred forty-five Euro (€ 1,345.-);

Mr PANAGIOTIS KAPPOS, prenamed, declared to subscribe for two hundred ninety-one (291) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two hundred ninety-one Euro (€ 291.-), together with a share premium of three hundred thirty-six Euro (€ 336.-);

Mr ANTONIOS KARAFYLAKIS, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr NIKOLAOS KAZANTZIS, prenamed, declared to subscribe for two hundred ninety-one (291) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two hundred ninety-one Euro (€ 291.-), together with a share premium of three hundred thirty-six Euro (€ 336.-);

Mrs EVANGELIA KOTSIFAKI, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr SOTIRIS LEONARDOS, prenamed, declared to subscribe for two hundred ninety-one (291) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two hundred ninety-one Euro (€ 291.-), together with a share premium of three hundred thirty-six Euro (€ 336.-);

Sir ROBERT MARGETTS, prenamed, declared to subscribe for two hundred ninety-one (291) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two hundred ninety-one Euro (€ 291.-), together with a share premium of three hundred thirty-six Euro (€ 336.-);

Mr MARIOS MENEXIADIS, prenamed, declared to subscribe for two hundred ninety-one (291) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two hundred ninety-one Euro (€ 291.-), together with a share premium of three hundred thirty-six Euro (€ 336.-);

Mr ARIS MICHALIS, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr KONSTANTINOS A. MOUTSOS, prenamed, declared to subscribe for two thousand six hundred thirty-two (2,632) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two thousand six hundred thirty-two Euro (€ 2,632.-), together with a share premium of three thousand thirty-nine Euro (€ 3,039.-);

Mr ATHANASIOS PAPAKONSTANTINO, prenamed, declared to subscribe for five hundred eighty-three (583) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of five hundred eighty-three Euro (€ 583.-), together with a share premium of six hundred seventy-three Euro (€ 673.-);

Mr SPYRIDON PORIKIS, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr CHARALAMBOS STAVRINOUDAKIS, prenamed, declared to subscribe for two thousand forty (2,040) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two thousand forty Euro (€ 2,040.-), together with a share premium of two thousand three hundred fifty-four Euro (€ 2,354.-);

Mr EMMANOUIL STELLAS, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr GEORGIOS THANOPOULOS, prenamed, declared to subscribe for one thousand four hundred fifty-seven (1,457) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of one thousand four hundred fifty-seven Euro (€ 1,457.-), together with a share premium of one thousand six hundred eighty-one Euro (€ 1,681.-);

Mr DIMITRIOS THOMOPOULOS, prenamed, declared to subscribe for two hundred ninety-one (291) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of two hundred ninety-one Euro (€ 291.-), together with a share premium of three hundred thirty-six Euro (€ 336.-);

Mr ANASTASIOS TOPALIS, prenamed, declared to subscribe for eight hundred seventy-four (874) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of eight hundred seventy-four Euro (€ 874.-), together with a share premium of one thousand eight Euro (€ 1,008.-);

Mr CHARALAMBOS VARELAS, prenamed, declared to subscribe for five hundred eighty-three (583) New Class A Ordinary Shares and fully pay them up in cash in the nominal amount of five hundred eighty-three Euro (€ 583.-), together with a share premium of six hundred seventy-three Euro (€ 673.-);

CEP III Investments 2 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all one hundred sixteen thousand five hundred ninety-seven New Class B Ordinary Shares (116,597) and fully pay them up in the nominal amount of one hundred sixteen thousand five hundred ninety-seven Euro (€ 116,597.-), by contribution in cash in the same amount.

The aggregate amount of one hundred fifty-nine thousand nine hundred seventeen Euro (€ 159,917.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million three hundred eleven thousand two hundred seventy-six Euro (€ 1,311,276.-) represented by 255,026 Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares") and 1,056,250 Class B Ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares") having each a nominal value of one Euro (€ 1.-)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' resolution are estimated at approximately three thousand Euro (€ 3,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

Ont comparu:

CEP III Investment 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.356, et

M. ARISTOMENIS AKISKALOS, de nationalité grecque, demeurant à Lida-Maria, rue Afroditis 6, Thermi 570 01, Grèce;

M. CHRISTOS ALLAGIANNIS, de nationalité grecque, demeurant à 34, rue Souniou, Markopoulo 190 03 Greece;

M. STAVROS APOSTOLATOS, de nationalité grecque, demeurant rue Andrea Zaimi, Chalkida 341 00 Grèce;

M. AUGUSTIN AVRAM, de nationalité roumaine, demeurant à 27, rue Sebastian, Bl.S10, Apt.72, Sect.5 Bucharest 050774, Roumanie;

M. APOSTOLOS BAXEVANOLOU, de nationalité grecque, demeurant à 3, rue Nafpliou, Agia Paraskevi 153 41, Grèce;

M. FOTIS DOULAMIS, de nationalité grecque, demeurant à 21A, rue Kymis, Athènes 104 46, Grèce;

M. KARL-H. FOERSTER, de nationalité allemande, demeurant à 44, rue Freatidos, Pireaus 185 38, Grèce;

M. PANAGIOTIS KAPPOS, de nationalité grecque, demeurant à 19-21, rue Arkadias, Athènes 115 26, Grèce;

M. ANTONIOS KARAFYLAKIS, de nationalité grecque, demeurant à 31, rue Troias, Voula 166 73, Grèce;

M. NIKOLAOS KAZANTZIS, de nationalité grecque, demeurant à 7, rue Faethonos & 7, rue Poseidonos, Thessaloniki 551 32, Grèce;

Mrs EVANGELIA KOTSIFAKI, de nationalité grecque, demeurant à 77, rue Ethn.Makariou, Argiroupoli 174 55, Grèce;

M. SOTIRIS LEONARDOS, de nationalité grecque, demeurant à 69, rue Argyrokastrou, Papagou 156 01, Grèce;

Sir ROBERT MARGETTS, de nationalité britannique, demeurant à 14 Hurst Park, Midhurst, West Sussex GU29 0BP, Royaume-Uni;

M. MARIOS MENEXIADIS, de nationalité grecque, demeurant à 18, rue Zefirou, Kifissia 145 63, Grèce;

M. ARIS MICHALIS, de nationalité grecque, demeurant à 27, rue Avras, Saronida, 190 13, Grèce;

M. KONSTANTINOS A. MOUTSOS, de nationalité grecque, demeurant à 11, rue Korai, Nea Erythrea 146 75, Grèce;

M. ATHANASIOS PAPAKONSTANTINOY, de nationalité grecque, demeurant à 84, rue Epidaurou, Thessaloniki 544 54, Grèce;

M. SPYRIDON PORIKIS, de nationalité grecque, demeurant à rue Andrea Syggrou, Chalkida 341 00, Grèce;

M. CHARALAMBOS STAVRINOUDAKIS, de nationalité grecque, demeurant à 2B, rue Filikis Etairias, Marousi 151 26, Grèce

M. EMMANOUIL STELLAS, de nationalité grecque, demeurant à 22A, rue Doiranis, Kifissia 145 61, Grèce;

M. GEORGIOS THANOPOULOS, de nationalité grecque, demeurant à 7, rue Kyknon, Galatsi 111 46, Grèce;

M. DIMITRIOS THOMOPOULOS, de nationalité grecque, demeurant à 182, rue Vas.Olgas, Thessaloniki 546 46, Grèce;

M. ANASTASIOS TOPALIS, de nationalité grecque, demeurant à 19, rue Kolokotroni, Thessaloniki 546 41, Grèce;

M. CHARALAMBOS VARELAS, de nationalité grecque, demeurant à 2, rue Sahtouri, Chalkida 341 00, Grèce;

ici représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-Sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé en Septembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Green MV S.à r.l." (la « Société »), ayant son siège social au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à un million cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-six Euros (EUR 1.174.566) représenté par 234.913 parts sociales de catégorie A et 939.653 parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente-six mille sept cent dix euros (€ 136.710,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent soixante quatorze mille cinq cent soixante-six euros (€ 1.174.566,-) à un million trois cent onze mille deux cent soixante-seize euros (€ 1.311.276,-) par la création et l'émission de vingt mille cent treize (20.113) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A (ci-après les "Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A"), d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-), toutes à libérer intégralement avec une

prime d'émission d'un montant total de vingt-trois mille deux cent sept euros (€ 23.207,-), et cent seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (116.597) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B (ci-après les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B") à libérer intégralement, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune.

Souscription - Libération

M. ARISTOMENIS AKISKALOS, prénommé, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. CHRISTOS ALLAGIANNIS, prénommé, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. STAVROS APOSTOLATOS, prénommé, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. AUGUSTIN AVRAM, prénommé, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-onze (291) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent quatre-vingt-onze euros (€ 291,-) avec une prime d'émission d'un montant de trois cent trente-six euros (€ 336,-), par apport en numéraire;

M. APOSTOLOS BAXEVANOLOU, prénommé, déclare souscrire mille cent soixante-six (1.166) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de mille cent soixante-six euros (€ 1.166,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille trois cent quarante-cinq euros (€ 1.345,-), par apport en numéraire;

M. FOTIS DOULAMIS, prénommé, déclare souscrire cinq cent quatre-vingt-trois (583) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinq cent quatre-vingt-trois euros (€ 583,-) avec une prime d'émission d'un montant de six cent soixante-treize euros (€ 673,-), par apport en numéraire;

M. KARL-H. FOERSTER, prénommé, déclare souscrire mille cent soixante-six (1.166) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de mille cent soixante-six euros (€ 1.166,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille trois cent quarante-cinq euros (€ 1.345,-), par apport en numéraire;

M. PANAGIOTIS KAPPOS, prénommé, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-onze (291) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent quatre-vingt-onze euros (€ 291,-) avec une prime d'émission d'un montant de trois cent trente-six euros (€ 336,-), par apport en numéraire;

M. ANTONIOS KARAFYLAKIS, prénommé, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. NIKOLAOS KAZANTZIS, prénommé, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-onze (291) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent quatre-vingt-onze euros (€ 291,-) avec une prime d'émission d'un montant de trois cent trente-six euros (€ 336,-), par apport en numéraire;

Mme EVANGELIA KOTSIFAKI, prénommée, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. SOTIRIS LEONARDOS, prénommé, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-onze (291) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent quatre-vingt-onze euros (€ 291,-) avec une prime d'émission d'un montant de trois cent trente-six euros (€ 336,-), par apport en numéraire;

Sir ROBERT MARGETTS, prénommé, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-onze (291) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent quatre-vingt-onze euros (€ 291,-) avec une prime d'émission d'un montant de trois cent trente-six euros (€ 336,-), par apport en numéraire;

M. MARIOS MENEXIADIS, prénommé, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-onze (291) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent quatre-vingt-onze euros (€ 291,-) avec une prime d'émission d'un montant de trois cent trente-six euros (€ 336,-), par apport en numéraire;

M. ARIS MICHALIS, prénommé, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. KONSTANTINOS A. MOUTSOS, prénommé, déclare souscrire deux mille six cent trente-deux (2.632) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux mille six cent trente-deux euros (€ 2.632,-) avec une prime d'émission d'un montant de trois mille trente-neuf euros (€ 3.039,-), par apport en numéraire;

M. ATHANASIOS PAPAKONSTANTINOU, prénommé, déclare souscrire cinq cent quatre-vingt-trois (583) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinq cent quatre-vingt-trois euros (€ 583,-) avec une prime d'émission d'un montant de six cent soixante-treize euros (€ 673,-), par apport en numéraire;

M. SPYRIDON PORIKIS, prénommé, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. CHARALAMBOS STAVRINOUDAKIS, prénommé, déclare souscrire deux mille quarante (2.040) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux mille quarante euros (€ 2.040,-) avec une prime d'émission d'un montant de deux mille trois cent cinquante-quatre euros (€ 2.354,-), par apport en numéraire;

M. EMMANOUIL STELLAS, prénommé, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. GEORGIOS THANOPOULOS, prénommé, déclare souscrire mille quatre cent cinquante-sept (1.457) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de mille quatre cent cinquante-sept euros (€ 1.457,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille six cent quatre-vingt-un euros (€ 1.681,-), par apport en numéraire;

M. DIMITRIOS THOMOPOULOS, prénommé, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-onze (291) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent quatre-vingt-onze euros (€ 291,-) avec une prime d'émission d'un montant de trois cent trente-six euros (€ 336,-), par apport en numéraire;

M. ANASTASIOS TOPALIS, prénommé, déclare souscrire huit cent soixante-quatorze (874) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze euros (€ 874,-) avec une prime d'émission d'un montant de mille huit euros (€ 1.008,-), par apport en numéraire;

M. CHARALAMBOS VARELAS, prénommé, déclare souscrire cinq cent quatre-vingt-trois (583) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinq cent quatre-vingt-trois euros (€ 583,-) avec une prime d'émission d'un montant de six cent soixante-treize euros (€ 673,-), par apport en numéraire;

CEP III Investment 2 S.à r.l., prénommée, déclare souscrire toutes les cent seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (116.597) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cent seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (€ 116.597,-), par apport en numéraire du même montant.

Le montant de cent cinquante-neuf mille neuf cent dix-sept euros (€ 159.917,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million trois cent onze mille deux cent soixante-seize euros (€ 1.311.276,-) représenté par 255.026 Parts Sociales Ordinaires de Classe A (ci-après les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A") et 1.056.250 Parts Sociales Ordinaires de Classe B (ci-après les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B") toutes ayant une valeur nominale d'un euro chacune (€ 1.-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 6 OCT. 2008. Relation: EAC/2008/12569. Reçu sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros cinquante-neuf cents 159917 € à 0,5% = 799,59 €

Le Receveur, (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 octobre 2008.

Francis KESSELER

Référence de publication: 2008143208/219/323.

(080168026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Crevest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.300.

Le bilan de la société au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145912/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00687. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

SK-Q8 Pommerlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SK-Q8 POMMERLACH SA

Signature

Référence de publication: 2008148520/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08511. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Nord-Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORD-CARS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148518/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08506. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Q8 Cristal Pommerlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Q8 CRISTAL POMMERLACH SA

Signature

Référence de publication: 2008148519/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08508. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Patrick REILES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.948.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Patrick REILES, indépendant, demeurant à L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Patrick REILES S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Winseler.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- l'entreprise de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation,
- les travaux forestiers et le commerce de bois de combustion,
- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location de biens meubles/marchandises dans le commerce et la prestation de services de toutes sortes non soumises à autorisation/réglementation spécifique, ainsi que
- l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de biens immeubles pour compte propre.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Patrick REILES, indépendant, demeurant à L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Patrick REILES, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Reiles, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45628. - Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008148529/241/98.

(080172281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

B.I. Portugal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 142.693.

—
STATUTES

The thirteenth of October, in the year two thousand and eight.

Before principal Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, a company, residing at Nore House, Bessboro Road, Blackrock, Cork, registered under the number 427894

here represented by Mr Luc Sunnen, chartered accountant, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, by virtue of one proxy under private seal given on October 8, 2008.

Said proxy, after signature ne varietur by the agent and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The company appearing, through its agent, intends to incorporate a limited liability company, the Articles of which have been established as follows:

Title 1 - Legal form - Purpose - Name - Registered office - Duration

Art. 1. A limited company (hereafter the "Company") is hereby established which will be governed by the laws currently in force, especially the August 10, 1915 law on commercial companies and the September 18, 1933 law on limited liability companies and amendments in particular that of December 28, 1992 concerning limited liability companies.

Art. 2. The object of the Company is to create, manage, develop and liquidate a portfolio of any shares and patents, to participate in the development and control of any company, to acquire any shares and patents through contribution, subscription, underwriting, purchase option or by any other means, to realise them through sale, transfer, exchange or otherwise, to develop these shares and patents, to provide assistance, loans, advances or guarantees to any companies and to refinance these loans amongst others, but not exclusively, through financial means and instruments such as loans from partners, from companies or from bank loans. The Company may borrow in a manner of its choosing and issue bonds which may be convertible.

The Company may also develop and manage all property it acquires in Luxembourg and abroad. The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase or any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

In general, the Company may execute any financial, commercial, industrial, personal or real estate property transactions and take every measure possible to secure its rights and carry out any transactions which may relate to its purpose or one which may benefit it.

Art. 3. The limited liability company is incorporated under the name of "B.I. Portugal".

Art. 4. The Company has its head office in the municipality of Hesperange.

The head office may be transferred to any location within the Grand Duchy of Luxembourg, by the resolution of the general meeting.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title 11 - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 1.250 (one thousand two hundred fifty) shares, all having a par value of EUR 10.- (ten euros) each and all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. All shares held by the sole partner are freely transferable by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

If there are many partners, the shares may be freely transferred between partners. They are only transferable in this way to non-partners with the prior consent from partners who represent at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the share owners who represent three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of transfer in accordance with the provisions of article 189 of the August 10, 1915 law on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of a company, and if the company has less than three financial years, the price is determined based on the balance sheet of the last year or the last two years.

Art. 8. The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Title III - Management

Art. 9. The Company is managed by one or several managers, who may or may not be partners, and are appointed and revocable by the sole partner or by the partners.

The manager or managers are appointed for an indefinite period and vested with the broadest powers with respect to third parties.

The sole partner or the partners may decide to appoint one or several category A managers (the "Category A Managers") and one or several category B managers (the "Category B Managers").

Toward third parties the company will be validly represented by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

Limited and special powers may be delegated for determined affairs given to one or more agents, who may or may not be partners.

Title IV - Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 10. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the 10 August 1915 law concerning limited liability companies.

As a consequence thereof the sole partner makes all the decisions which exceed the power of the managers.

In case of more partners the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 12. Each year, as of the thirty-first of December, there will be a record drawn up of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

Art. 13. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the Company's annual net profit will be transferred to the Company's legal reserve until this reserve represents at least one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason the legal reserve represents at least one tenth of the issued capital, the annual withdrawal of five percent will be taken until a tenth has been reached.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI - Dissolution

Art. 14. The Company is not dissolved automatically by the death, bankruptcy, interdiction or financial failure of a partner.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole partner or the general meeting of partners. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole partner or, as the case may be, distributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Title VII - General provisions

Art. 15. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partner(s) refer to the existing laws.

Subscription and payment

The person appearing Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, prenamed, has subscribed and paid up all the shares in cash so that the amount of 12.500 euros (EUR twelve thousand five hundred) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional provision

The first financial year begins on the date the company is incorporated and will end on the December 31, 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

Resolutions

And now, the partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed as "Category A Managers" of the company for an indefinite period:

- Mr Vincent Regan, company director, with professional address Avondale, Mount Ovel, Rochestown, Cork, Ireland,
- Mr Hugh O'Neill, accountant, with professional address at 7 Apartment, Pier Court, Castle Road, Blackrock, Co Cork, Ireland,

Are appointed as "Category B Managers" of the company for an indefinite period:

- Mr Christophe Fender, chartered accountant, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,
- Mr Luc Sunnen, chartered accountant, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

The Company is validly represented and bound towards third parties by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

2) The company shall have its registered office at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, une société, avec siège social à Nore House, Bessboro Road, Black rock, Cork, inscrite sous le numéro 427894

ici représentée par Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 octobre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes, et déposée en même temps que l'enregistrement légal.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de créer, gérer, développer et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets, de participer au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets de toute origine les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à n'importe quelle société et refinancer ces prêts entre autre, mais pas exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés, d'entreprises ou des prêts bancaires.

La Société peut emprunter de la manière de son choix et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

La Société peut aussi développer et gérer tous immeubles acquis au Luxembourg ou à l'étranger. La société peut en particulier acquérir par voie de souscription, vente ou par option d'achat ou par tout autre moyen, des immobilisations et stocks de toute sorte et de les réaliser par vente, transfert, échange ou autrement.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière et prendre toutes les mesures possibles pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "B.I. Portugal".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Toutes les parts détenues par le seul associé sont librement transmissibles par héritage ou en cas de liquidation d'une communauté entre époux et épouse.

S'il y a plusieurs associés, les parts pourront être librement transmissibles entre les associés. Les parts sont uniquement transmissibles aux non associés avec le consentement préalable des associés qui représentent au moins les trois quarts du capital. Dans le même cas, les parts pourront être transmises pour cause de décès aux non-associés uniquement avec l'approbation préalable des détenteurs des parts représentant trois quarts des droits des survivants.

Dans le cas de transfert en accord avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur des parts est basée sur les trois derniers bilans de la société, et si la société a moins de trois exercices sociaux, le prix est déterminé sur la base du bilan de l'année écoulée ou sur les deux derniers.

Art. 8. La Société peut racheter ses propres actions au moyen de ses réserves libres conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) et un ou plusieurs gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

L'excédent est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés peut décider, à la majorité des votes déterminée par les lois en vigueur, que le bénéfice, après affectation en réserve, peut être reporté à nouveau ou transféré en réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 14. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif après déduction du passif sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

La comparante Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, prenommée a souscrit et payé en espèces toutes les parts sociales et les a entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouvent dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui a s'en est expressément porté témoin.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, ont été estimés à 1250 euros.

Résolutions

Et immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Vincent Regan, directeur de société, demeurant professionnellement à Avondale, Mount Ovel, Rochestown, Cork, Ireland,

- Monsieur Hugh O'Neill, comptable, demeurant professionnellement à 7 Apartment, Pier Court, Castle Road, Blackrock, Co Cork, Ireland,

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

- Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, demeurant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Vis-à-vis de tiers la Société est valablement représentée et engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège de la Société est fixé au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.SUNNEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41759. Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008140275/206/254.

(080164619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Safre Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.163.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2008

Etaient présents au siège social de la société la totalité des actionnaires.

Le capital étant totalement représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer.

139578

Ordre du jour:

- 1) Démission de la société DUNE Sàrl en tant qu'administrateur.
- 2) Nomination de Monsieur Benoît de Bien en tant qu'administrateur.

Décisions

Le conseil d'administration était composé jusqu'à ce jour de:

- Monsieur Francis Hoogerwerf 19, rue Aldringen, L-119 Luxembourg.
- La société SEREN Sàrl immatriculée au registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B 110.588, dont le siège social est situé 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.
- La société DUNE Sàrl immatriculée au registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B 110.593, dont le siège social est situé 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de la société DUNE Sàrl en tant qu'administrateur.
- 2) De nommer Monsieur Benoît de Bien, né le 29/01/1935 à Etterbeek (B), adresse professionnelle, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, en tant qu'administrateur.

Suite à ces modifications, le conseil d'administration sera désormais composé ainsi:

- Monsieur Francis Hoogerwerf 19, rue Aldringen, L-119 Luxembourg.
- La société SEREN Sàrl immatriculée au registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B-110588, dont le siège social est situé 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.
- Monsieur Benoît de Bien, né le 29/01/1935 à Etterbeek (B), adresse professionnelle, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Fait à Wiltz, le 15 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008148537/825/35.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2008, réf. DSO-CW00202. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080172299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

GEC SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 43.

R.C.S. Luxembourg B 103.376.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148507/1640/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2008, réf. DSO-CT00067. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alain CHAGNON en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que membre du Conseil de Surveillance et en remplacement de Monsieur Alain CHAGNON, Monsieur Robert PEUGEOT né à Belfort (France) le 25 avril 1950 et résident professionnellement à 75, avenue de la Grande Armée F-75116 Paris - France.

139579

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry GISSEROT en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer, en tant que membre du Conseil de Surveillance et en remplacement de Monsieur Thierry GISSEROT, Madame Tatiana NOURISSAT née le 3 janvier 1969 à Ixelles (Belgique) et résident professionnellement à F-75008 Paris, 18, avenue de Matignon, France.

Cinquième résolution

Les mandats de Monsieur Robert PEUGEOT et Madame Tatiana NOURISSAT prendront fin à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Peter BIELICZKY

Président du Directoire

Référence de publication: 2008148120/9432/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09042. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

NEW GENESIS Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 143.053.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Procès-verbal de l'Assemblée du Directeur unique

Tenue à: 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, LUXEMBOURG

PRESENT: Jean-Paul BRAUD

1. DIRECTEUR.

Il est confirmé:

2. Que Jean-Paul BRAUD en tant que seul Directeur de la Société et en tant que tel est

3. Que Jean-Paul BRAUD est autorisé à ouvrir une succursale au Luxembourg à l'adresse: 2, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg.

4. Que cette succursale aura comme activité: Consulting et Expertise auprès d'entreprises en management, stratégie, développement de produits, organisation, vente, marketing, politiques financières.

5. Que cette succursale portera le nom de «NEW GENESIS Luxembourg»

6. Que cette succursale utilisera le nom commercial de «NEW GENESIS Luxembourg».

7. Que Jean-Paul BRAUD en tant que représentant permanent de la Société est nommé pour une durée indéterminée, Directeur de la succursale avec tous pouvoirs, dont ceux d'engager la Société à l'égard des tiers et de représenter la Société en justice.

8. N'y ayant plus de sujets à traiter, l'Assemblée prend fin.

Le 10 novembre 2008.

Pour le compte du Board

Jean-Paul BRAUD

Référence de publication: 2008147774/8523/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09095. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Denali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.709.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24.11.2008.

Fiduciaire Interrégionale s.a.
14, Haaptstrooss, L-8720 Rippweiler
FIDUCIAIRE COMPTABLE
Signature

Référence de publication: 2008148582/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2008, réf. DSO-CW00186. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

TuliMAA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9375 Gralingen, 19, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 92.008.

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Dirk HEINDRICHS, commerçant, (matr: 1963 04 04 633), né le 4 avril 1963 à St. Vith en Belgique, demeurant à L-9375 Gralingen, 19, rue Principale,

2) Madame Raisa LAMPELA, styliste, épouse de Monsieur Dirk HEINDRICHS, (matr: 1968 05 06 623) née le 6 mai 1968 à Rovaniemi en Finlande, demeurant à L-9375 Gralingen, 19, rue Principale,

lesquels comparants actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée "TULIMAA, S.à r.l.", avec siège social à L-9237 Diekirch, 1a, place Guillaume (matr: 1999 2404 585),

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations à la page 23056 de l'année 1999, modifiée pour la dernière fois suivant acte passé par-devant le même notaire en date du 16 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations à la page 55590 de l'année 2004;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 92.008,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société pour le fixer à L-9375 Gralingen, 19, rue Principale, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le siège de la société est établi à L-9375 Gralingen, 19, rue Principale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HEINDRICHS, R. LAMPELA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2008. DIE/2008/10305. — Reçu douze euros. EUR 12,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 21 novembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008148586/4917/38.

(080173883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Hotel Restaurant Dimmer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Grenzwee.
R.C.S. Luxembourg B 96.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008148578/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2008, réf. DSO-CW00223. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 13.144.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2008.

TRAGEC s.à r.l.

6, rue de la Gare, L-7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2008148538/800471/15.

Enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2008, réf. DSO-CW00240. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080172444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

MLAnna Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.644.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 9. Oktober 2008

Die Gesellschafter haben folgende Beschlüsse gefasst:

1. Den Rücktritt von Michel Raffoul als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. September 2008 anzunehmen.

2. Folgende Personen mit Wirkung zum 30. September 2008 auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen:

- Wim Rits, geboren am 14. Juni 1970 in Merksem, Belgien, geschäftsansässig 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Gerald Welvaert, geboren am 15. Juli 1977 in Uccle, Belgien, geschäftsansässig 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

3. Den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. September 2008 von 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg nach 46A, avenue J.F.Kenedy, L-1855 Luxembourg zu verlegen.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

MLAnna Real Estate GP S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008148796/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Galleon Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.500.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Eric VANDERKERKEN, gérant, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Johan DEJANS, gérant, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148787/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Torab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.856.

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

- Peter Engelberg, President
- Per Grehag

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Per Grehag

President / -

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

- Peter Engelberg, Président
- Per Grehag

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Per Grehag

Président / -

Référence de publication: 2008143940/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08569. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Forsete Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.864.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Eric VANDERKERKEN, administrateur, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Johan DEJANS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Richard BREKELMANS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148790/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Scirocco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.955.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenue en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Eric VANDERKERKEN, administrateur, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Johan DEJANS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Richard BREKELMANS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148791/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Finmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.871.

Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 novembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gabrielle TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

139584

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour la société

FBK, BENOY KARTHEISER management
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008148792/510/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénierie et de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.887.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 août 2008 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal:

la démission de Monsieur Jean-Marie BODEN en tant que commissaire aux comptes de la société;

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

le transfert du siège social de la société du n° 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008148793/510/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Fintal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.746.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 16 octobre 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- M. LUCA GALLINELLI, SENIOR MANAGER, ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch L-1030 Luxembourg;

- M. BENOIT CHAPPELLIER, HEAD OF BUSINESS UNIT, ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch L-1030 Luxembourg;

- M. FREDERIC GARDEUR, DEPUTY HEAD OF BUSINESS UNIT, ayant son adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

et de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social au Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008148961/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.
